

Grand angle

Formes, normes et dogmes

Mireille Delmas-Marty, juriste, professeur au Collège de France, Chaire d'études juridiques comparatives et internationalisation du droit

Lors de son intervention sur le thème « Formes, normes et dogmes », Mireille Delmas-Marty a souligné que la conception des normes juridiques a changé. Initialement attachées à la souveraineté étatique et au modèle de la hiérarchie des normes, les normes sont désormais modifiées par la mondialisation. En effet, on ne parle plus de « système juridique », mais d'« ensembles de normes » et d'« espaces normatifs ». Face à ce constat, Mireille Delmas-Marty soulève la question de savoir si cette modification du paysage juridique doit être interprétée comme une déformation ou plutôt comme une transformation, c'est-à-dire une métamorphose qui serait en cours. Elle souligne les diverses caractéristiques à l'origine de la modification du paysage normatif : la surabondance des normes, la modification des formes normatives, et l'ébranlement des fondements dogmatiques. La surabondance des normes, qui se justifie à la fois par la multiplication des acteurs produisant la norme et par la diversification des normes (de *soft law* et de *hard law*), pose un problème d'effectivité juridique. La mo-



Mireille Delmas-Marty



Jean-Michel Besnier, Bertrand Collomb, Mireille Delmas-Marty, Etienne Klein, Marie-Françoise Chevallier-Le Guyader

dification des formes normatives engendre quant à elle des questions de sécurité juridique. Ainsi, alors que la conception classique de la hiérarchie des normes est un gage de sécurité juridique, la mondialisation implique de contextualiser cette vision. Enfin, l'ébranlement des fondements dogmatiques de la norme, soulève la question de savoir comment éviter l'incohérence, sans pour autant déboucher sur un fondamentalisme juridique. Le juge est un des acteurs de cette contextualisation, notamment dans le domaine des droits de l'homme. Cet assouplissement des normes est certes nécessaire pour la mondialisation, mais pose tout de même un problème de sécurité juridique, appelant à des contrôles et à de la rigueur. Face à la question de la déformation ou de la transformation de la normativité, Mireille Delmas-Marty propose la vision d'un pluralisme ordonné. Elle suggère donc de compléter le schéma de la pyramide des normes par l'intervention de « nuages », des nuages qui sont instables et harmonieux. Quoi qu'il en soit, il reste de l'indémontrable dans la notion de norme, question qui relève du domaine de toutes les sciences.



Domaine de Château Laval à Gréoux-les-Bains

Ils ont dit...

« Sans norme, c'est le cynisme qui triomphe, c'est-à-dire l'acceptation de la réalité telle qu'elle est. En ce sens, la norme est le gage des valeurs, faute desquelles la société perd sa dynamique et sa santé »
Jean-Michel Besnier

« [...] Il convient de ne pas s'abandonner à l'entropie des normes et [d'admettre] une normativité qui se voudrait totale serait sans doute suicidaire, autoréfutante. La vie a beau être normative, elle est aussi garante des anomalies – ce que les sociétés sont rarement, et peut-être de moins en moins. C'est pourquoi on aura toujours raison, à mes yeux, de résister au normativisme impondéré ». Jean-Michel Besnier

« La norme est marquée d'antagonisme : entre rigidité et sécurité d'une part, souplesse et risque d'autre part ».
Bertrand Collomb

« La crise financière est le résultat de l'illusion que les gens ont eue de maîtriser le risque ». Bertrand Collomb

« Lorsqu'un groupe humain se donne des lois c'est qu'il s'établit dans une dynamique et prend de la distance avec lui-même. Il cherche à compenser l'écart perçu entre ce qui est et ce qui devrait être ». Etienne Klein

Rebonds...

Quelle est la différence entre la morale et l'éthique car il ressort un besoin d'éthique dans notre société ?

Si les normes reflètent des valeurs, en matière d'intégrité scientifique on se rend compte que les normes changent, bien que les valeurs soient partagées par l'ensemble des pays étudiés.

Il y a beaucoup de normes dans des secteurs variés. Elles sont établies dans une large mesure à partir de discussions, ou consensus et ont l'avantage d'apporter un langage commun.



Première journée de l'université européenne d'été 2012 de l'IHES



Bertrand Collomb

Expérience

De l'esprit des lois (physiques ou autres)

Etienne Klein, directeur du Laboratoire de recherche sur les sciences de la matière au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)

Nous plongeant dans l'univers des lois physiques, Etienne Klein a décortiqué les idées reçues qui gravitent autour de la relativité de la norme. Si les lois physiques sont invariantes et fondamentales, elles se distinguent des lois juridiques : à l'inverse des humains, « les particules sont soumises à la seule même loi universelle ». Des différences fondamentales existent entre ces deux systèmes, le premier remet en cause les évaluations communes par le biais d'un « réel empirique », tandis que le second, pour être légalisable ne doit pas s'en éloigner.

Au-delà de son « esprit », se pose la question du rôle de la loi et il nous est alors démontré qu'exprimant un sentiment collectif, elle est aussi vectrice de projets non encore réalisés, d'aspirations et d'actions futures. D'autre part, elle atteste de la capacité du groupe humain qui en a l'initiative, de prendre de la distance par rapport à des intérêts privés, au profit de la formulation d'une volonté générale. S'en suit un processus de né-



Etienne Klein

gociation à la violence contingente : puisque la norme traduit certaines valeurs, quelle place accorde-t-elle au progrès technique ? Quid du changement climatique, des OGM ? La société est ambivalente face à ces problématiques et Etienne Klein nous enseigne qu'elle a « tendance à confondre les valeurs avec les contraintes qui pèsent sur nos conditions d'existence ».

En définitive, la remise en question des lois régissant les comportements humains ou des lois physiques s'avère indéniablement positive.



Ouverture de l'université européenne d'été 2012 de l'IHEST par Marie-Françoise Chevallier-Le Guyader,, avec Paul Audan, maire de Gréoux-les-Bains et Jean-Pierre Martinetti, directeur de la Cité européenne de la culture et du tourisme durable, les partenaires locaux de l'IHEST.

Le chiffre du jour : 5



Jean-Michel Besnier

Jean-Michel Besnier a fait référence à Robert Merton, sociologue des sciences américain. En 1942, ce dernier établit dans un article 5 normes qui définissent l'entreprise scientifique. Ces normes illustrent la complexité entre la norme et la valeur : Il s'agit de l'originalité ; du détachement qui permet d'expliquer le caractère impersonnel ; l'universalité ; le scepticisme scientifique ; et la publicité des connaissances. Ces valeurs/normes soudent la communauté des chercheurs scientifiques.

Aujourd'hui...

N'oubliez pas de vous inscrire pour l'un des deux ateliers territoriaux de mercredi 29 :

Atelier 1 : Le site d'ITER France : les compensations environnementales

Atelier 2 : Les eaux thermales et la ville de Gréoux-les-Bains : quelles normes ?



Des vidéos réalisées par Michel Alberganti rendront compte des réflexions de l'université européenne d'été

Rédaction : Amanda Dubuis, Maylis Desrousseaux et Adeline Meynier

Conception, photo, mise en page Olivier Dargouge

